

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le cinq novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Martine HUTEAU.

A dix heures et quarante-cinq minutes, Madame le Maire ouvre la séance.

Présents : Mme HUTEAU ; MM. LACHESNAIS ; MORIN ; BOIVIN ; BIDART ; MORIN M ; Mmes BHIKOO ; SCHOELLER ; LLORENS ; ACCARDI ; Mr MARVIN

Absents excusés : Mr UDO donne pouvoir à Mr MORIN ; Mr BOUCHU donne pouvoir à Mr BOIVIN

Secrétaire de séance : Madame BHIKOO

Le compte rendu de la séance du 28/09/2016 a été adopté

### Ordre du jour :

- PLU choix du bureau d'études
- DM N°1 Budget Commune

Informations du Maire

### **N°33-2016- CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE CHARGÉ D'ÉLABORER LE PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par délibération n°36-2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U), sur l'ensemble de son territoire, conformément aux dispositions des articles L.123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

L'Assemblée Délibérante a décidé de mettre en œuvre cette procédure selon les objectifs décrits dans la délibération et selon les modalités de concertation, d'élaboration, d'association, de conseil, d'assistance et de financement développées dans le cadre de la décision susvisée.

Par ailleurs, Madame le Maire a été autorisée à entreprendre les démarches nécessaires en vue de la désignation d'un bureau d'études pour lancer cette procédure.

Après avoir entrepris les démarches et procédures administratives nécessaires à la consultation des Cabinets d'Études susceptibles de répondre au Cahier des Charges réalisé par la commune, un devis a été demandé à trois cabinets d'études.

Deux offres ont été déposées :

BUREAU D'ETUDES	MONTANT HT	MONTANT TTC	
URB'N	-	-	N'A PAS REPONDU
RIVIERE LETELLIER	27 030.00	32 436.00	
LE DEZ LEGENDRE	24 990.00	29 988.00	

***Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

- **DECIDE** de choisir le Bureau d'études Le Dez Legendre, selon un montant de 24 990.00€HT soit 29 988.00€TTC.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer à ce devis.

**N°34-2016- DM N°1 BUDGET COMMUNAL**

Madame le Maire expose :

Afin de régulariser certaines écritures, il convient d'ouvrir les dépenses et les recettes suivantes :

<b>Article/chap.</b>	<b>Désignation</b>	<b>F/I</b>	<b>Proposé</b>
022/022	Dépenses imprévues	F	-3500.00€
012/6411	Rémunération principale	F	+1500.00€
65/6531	Indemnités	F	+2000.00€

***Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

**APPROUVE** la décision modificative

<b>Article/chap.</b>	<b>Désignation</b>	<b>F/I</b>	<b>Proposé</b>
022/022	Dépenses imprévues	F	-3500.00€
012/6411	Rémunération principale	F	+1500.00€
65/6531	Indemnités	F	+2000.00€

LA SEANCE EST LEVEE A 11 HEURES 05

Le Maire,  
Martine HUTEAU